

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL128-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141128-DEL128-14-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M^{me} Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

Mme Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Reversement du montant de la vente des livres par la
bibliothèque aux associations internationales de la commune**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La bibliothèque de Gières a organisé, le 4 octobre 2014, une vente de livres déclassés avec
la participation des associations internationales de la commune (Gières Palestine, Gières
Pérou et Gières Roumanie).

Afin de participer aux projets de ces associations, il est proposé de leur reverser le produit
de cette vente qui s'élève à 1 239 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 413 € à :
 - l'association Gières Palestine,
 - l'association Gières Pérou *,
 - l'association Gières Roumanie,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2014 de la commune de Gières.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

*Jean PAVAN en tant que représentant de Claude SERGENT (Président de l'Association Gières Pérou), par pouvoir, n'a pas pris part au vote.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI